



ORTZAIZEKO
HERRIKO
ETXEA
—
MAIRIE
D'OSSÈS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 064-216404368-20250401-BP2025COMMUNE-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

DECISION N°1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

(Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : **2 751 153,00**
Recettes : **2 912 661,00**

Fonctionnement

Dépenses : **2 675 671,00**
Recettes : **2 675 671,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **2 986 347,00** (dont 235 194,00 de RAR)
Recettes : **2 986 347,00** (dont 73 686,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **2 675 671,00**
Recettes : **2 675 671,00**

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 18/04/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 18/04/2025